



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DURANT LES FÊTES DE LA MADELEINE

Rappel des règles de stationnement et de circulation durant les fêtes de la Madeleine du 17 au 21 juillet 2019.

Périmètre de sécurité (plan en pièce jointe)

Un périmètre de sécurité autour des fêtes de la Madeleine a été défini par la préfecture des Landes et la mairie de Mont de Marsan à l'intérieur duquel les mouvements des personnes et des véhicules seront étroitement surveillés. Il sera mis en place du mercredi 17 au lundi 22 juillet.

Dès le lundi 15 juillet, les forains commenceront à s'installer places Jean Jaurès, Raymond Poincaré, Joseph Pancaut, et boulevard Ferdinand de Candau. Par conséquent, le stationnement et la circulation seront perturbés sur ces axes.

À l'intérieur du périmètre de sécurité :

- Liberté de circulation des piétons
- De 6h à 10h : les riverains, professionnels et services de livraison seront autorisés à circuler en voiture
- À partir de 10h : interdiction de circuler à vélo, en deux-roues motorisé et en voiture, et de stationner sur la voie publique sous peine de mise en fourrière du véhicule (dispositions particulières pour les personnes à mobilité réduite et les véhicules d'urgence).

Stationnement dans les parkings clos :

- Le parking Saint-Roch est réservé aux riverains du centre-ville ne possédant pas de place de parking privée et aux personnes à mobilité réduite. L'accès nécessite une autorisation délivrée par le Pôle technique sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule (pour les personnes à mobilité réduite, présentation de la carte d'invalidité et de la carte grise), dans la limite des places disponibles (entrées et sorties uniquement de 6h à 20h). Comme les années précédentes, les abonnements au parking Saint-Roch sont suspendus en juillet. L'accès au parking se fait depuis les allées Brouchet et la rue Despruneaux.
- Le parking souterrain du Midou fonctionnera comme habituellement (entrée 7h-20h) et sera également ouvert le dimanche 22 juillet de 9h à 14h – *veiller à garder le ticket avec soi pour récupérer le véhicule par l'accès piéton sous les arcades.*
- Le Parking Dulamon sera quant à lui fermé du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet, exception faite le samedi 13 juillet à l'occasion de la braderie de la Madeleine. Durant cette période, les abonnés seront transférés au parking du Midou.

Circulation et stationnement

Du dimanche 7 juillet (12h) au vendredi 26 juillet, la circulation et le stationnement seront interdits : place Georges Dubos (place des arènes), parking Dulamon, parking Batelière, place du Général Leclerc, place du Général de Gaulle, place Saint-Roch, allées de Nahuques.

Du mercredi 10 juillet (8h) au mardi 23 juillet (18h), le stationnement payant sur voirie sera suspendu sur les emplacements occupés par les attractions foraines et sur l'ensemble de la zone centre-ville équipée d'horodateurs.

Du 17 au 21 juillet, stationnement interdit dans la rue Paul Dorian (quartier des arènes).

Du jeudi 18 juillet (16h) au dimanche 21 juillet (21h), la circulation et le stationnement seront interdits :

- **Quartier Dagas** : sur le parking du lycée Charles Despia (avenue du Houga et Impasse Dagas)

- **Quartier Harbaux** : rue et impasse Gabrielle Cabannes, rue du Pic du Midi, place et passage des Quatre Vents, rue Pierre Saint Cricq, rue et passage Joseph Pesquidoux
- **Quartier du Pouy** : impasse du commandant Clère, rues du Coteau, des Écoles, du Coutenu, du commandant Clère, des Ormes, des Palombes, des Lilas, des Bruyères, des Messanges et des Pinsons
- **Quartier Marcius** : avenue Quirinal, allée Caelius, impasse Quirinal, rue du Capitole, impasse Esquilin, rue du Palatin, allée Avantin, impasse Viminal
- **Plaine des jeux** : chemin des Sports
- **Cité Galliane** : parking de la cité Galliane
- **Quartier Goritz** : véhicules filtrés au niveau du rond-point du lycée Victor Duruy du vendredi 19 juillet (14h) au samedi 20 juillet (22h)

Course du Moun (plan en pièce jointe)

- Circulation et stationnement interdits place Francis Planté du mardi 16 juillet (19h) au mercredi 17 juillet (12h)
- Stationnement et circulation interdits sur l'itinéraire de la course pédestre dans le périmètre défini selon le plan le mercredi 17 juillet de 8h à 12h
- circulation interdite avenue du Maréchal Foch mercredi 17 juillet de 8h à 12h. Une déviation de circulation sur le boulevard Saint-Médard sera mise en place Avenue Foch à la diligence des organisateurs.

Comment accéder aux fêtes ?

Pour rejoindre le centre-ville, les festayres peuvent compter sur le réseau de bus de Mont de Marsan Agglo qui prévoit cette année plusieurs nouveautés. Parce qu'ils ne sont pas les seuls à emprunter les transports en commun, pendant ces 5 jours, les 4 lignes urbaines et les 3 lignes vers les parkings relais fonctionneront de 7h à 4h30 (3h30 le mercredi et 10h-3h30 le dimanche), contre 12h auparavant, avec des passages toutes les 30 minutes.

Le pass'Madeleine s'étend désormais à toute l'agglo. Les habitants de Mont de Marsan ou des communes de l'agglo pourront profiter des allers/retours illimités sur les lignes urbaines, interurbaines et vers les parkings relais grâce au Pass'Madeleine à 6€. Pour les habitants de l'agglo, les premiers départs des bus se feront à 11h le samedi et le dimanche, contre 12h auparavant.

Lignes interurbaines reliant chacune des 16 communes de l'agglo à Mont de Marsan (gare multimodale) :

- Ligne n°1 : Benquet > Bretagne-de-Marsan
- Ligne n°2 : Uchacq-et-Parentis > Geloux > Saint-Martin d'Oney > Campet-Lamolère
- Ligne n°3 : Bougue > Laglorieuse > Mazerolles
- Ligne n°4 : Campagne > Saint-Perdon
- Ligne n°5 : Gaillères > Pouydesseaux > Bostens > Lucbardez > Saint-Avit

Parkings relais :

- Base de loisirs de Menasse – route de Bayonne
- Le Pôle - Saint-Pierre-du-Mont
- Lycée Jean Cassaigne – route de Grenade/Pau
- Lycée Frédéric Estève – direction Agen

Tarifs :

Aller/retour : 2€ (achat auprès du conducteur)

Pass'Madeleine (voyages illimités) : 6€ (3€ pour les abonnés TMA) – achat à l'agence commerciale Tma ou à l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat

Renseignements stationnement :

Pôle technique – 8 rue Maréchal Bosquet

05 58 05 32 32

Horaires d'ouverture : lundi-vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30 (16h30 le vendredi)

Renseignements Madeleine en bus :

Tma – 227 boulevard Antoine Lacaze

05 58 45 04 26

Horaires d'ouverture : lundi-vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30 - Samedi : 9h-12h30

Contact presse :

Julie Font / Mont de Marsan Agglo
Tél. : 05 58 51 85 92
montdemarsan-agglo.fr